

Séjours de vacances pour les enfants

École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Bulletin d'inscription 2009
(un par enfant)

Je soussigné(e),

Nom et prénom du responsable légal

Lien de parenté avec l'enfant

Age Profession

Adresse

Code Postal Ville Pays

Tél. Tél. portable Fax

Courrier électronique

Souhaite inscrire :

Nom et prénom de l'enfant Fille Garçon

Date de naissance Age

Un de mes enfants a déjà participé à un des séjours de vacances en 2007 et/ou 2008 Oui Non

1^{er} choix* séjour 8-10 ans ou 8-12 ans ou 10-12 ans ou 13-15 ans ou 15-17 ans
intituléduauau tarif de

2^e choix* séjour 8-10 ans ou 8-12 ans ou 10-12 ans ou 13-15 ans ou 15-17 ans
intituléduauau tarif de

*** Pour optimiser les chances de participation de votre enfant, remplissez bien les 2 choix.
Si le séjour correspondant à votre 1^{er} choix est déjà complet, votre 2^e choix sera alors retenu.**

J'ai bien pris connaissance des conditions générales de vente et je joins un chèque d'acompte de 100 € libellé à l'ordre de AENHNH.

Signature du représentant légal :



Conditions générales de vente

Séjours de vacances pour les enfants 2009

Inscription

Toute inscription implique l'adhésion à nos conditions générales de vente. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, dès l'encaissement du chèque d'acompte d'un montant de 100 € par enfant. L'inscription n'est validée qu'au versement du solde qui doit impérativement être adressé un mois ferme au plus tard avant le début du séjour : le non-règlement du solde dans ce délai entraîne l'annulation de l'inscription.

Tarification : 475 € par enfant ou jeune inscrit*

Le solde doit obligatoirement être versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour, sans rappel de notre part. Tous les séjours sont au prix de 475 € sauf le séjour "Nature partagée" qui est à 360 €. Le tarif comprend : la pension complète (hébergement, petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner), l'encadrement, les activités, le matériel pour les activités spécifiques, les sorties, les transports pendant le séjour et l'assurance. Le tarif ne comprend pas le transport entre le domicile de l'enfant et l'École Nicolas Hulot. Les réductions sur les séjours de vacances liées aux bourses du Crédit Agricole seront accordées uniquement sur présentation de votre avis d'imposition 2007.

Une remise fidélité de 5 % est accordée si un des enfants de la famille a déjà participé à un des séjours de vacances en 2007 et 2008. Cette remise peut-être cumulée avec les bourses du Crédit Agricole.

En cas d'inscription exceptionnelle, moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour est à régler au moment de l'inscription. Possibilité de régler par chèques bancaires, CCP et chèques vacances.

Aides aux familles : nous vous invitons à contacter votre Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole pour l'octroi éventuel de bons CAF ou bons MSA selon votre situation, votre comité d'entreprise, ainsi que les services "jeunesse" de votre commune ou du Conseil Général de votre département pour l'étude des éventuelles aides dont vous pourriez bénéficier.

Assurance - responsabilité

L'enfant doit obligatoirement fournir une attestation de son brevet de natation (25 mètres), délivrée par un maître-nageur sauveteur, pour participer aux activités canoë. L'École Nicolas Hulot est couverte par un contrat d'assurance à la MAIF pour l'ensemble de ses activités. Numéro de sociétaire : 2 93 26 77 T.

Annulation

En cas d'annulation de l'inscription, celle-ci devra être portée à la connaissance de l'AENHNH** dans les meilleurs délais. Une confirmation écrite sera demandée afin de justifier cette annulation.

- En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte de 100 € versé lors de l'inscription ne sera pas remboursé. Toutefois, si la personne qui annule trouve un remplaçant pour le même séjour, seuls les frais de dossier (30 €) lui seront facturés.
- En cas d'annulation 30 jours ou moins de 30 jours avant le début du séjour ou en cas de non-présentation de la personne inscrite, le jour du début du séjour, l'AENHNH** facturera la totalité du séjour : ni l'acompte ni le solde ne seront remboursés. Toutefois, si la personne qui annule trouve un remplaçant pour le même séjour, seuls les frais de dossier (30 €) lui seront facturés. Néanmoins, en cas de force majeure – maladie, hospitalisation, accident ou autre événement grave rendant la poursuite du séjour impossible – sur présentation de justificatifs, seuls les frais de dossier (30 €) seront facturés, même si la personne qui annule ne trouve pas de remplaçant.
- En cas d'annulation en cours de séjour, la totalité du séjour restera due. Néanmoins, en cas de force majeure – maladie, hospitalisation, accident ou autre événement grave rendant le séjour impossible – sur présentation de justificatifs, le calcul des frais facturés sera effectué au prorata du nombre de jours écoulés entre le début du séjour et la date du départ prématuré de la personne inscrite. Les familles peuvent souscrire une assurance annulation auprès d'une compagnie d'assurance de leur choix.
- En cas d'annulation de la part de l'organisateur, l'AENHNH** se réserve le droit d'annuler un séjour pour insuffisance d'inscriptions (au plus tard 15 jours avant le début du séjour) ou pour cause d'événements graves indépendants de sa volonté (dans n'importe quel délai). L'AENHNH** s'engage, dans ce cas, à proposer un autre séjour ou à rembourser la totalité des sommes perçues. Aucune indemnité ne sera allouée.

* frais de dossier compris

**AENHNH : Association École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Un dossier confirmant votre inscription et contenant les documents à remplir impérativement pour le bon déroulement des séjours vous sera adressé prochainement. Il devra être renvoyé au plus tard un mois avant le début des séjours.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée des règlements (cachet de la poste faisant foi), dans la limite des places disponibles.

Un bulletin d'inscription supplémentaire et une copie des conditions générales de vente peuvent vous être envoyés sur simple demande ou être téléchargés sur le site Internet www.ecole-nicolas-hulot.org/programme/extrasejours_2009.pdf

Les séjours ont lieu du dimanche (arrivée à 16 h) au samedi (départ à 14 h).

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription accompagné de votre acompte à :

Association École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme - Séjours de vacances pour enfants 2009

Branféré - 56190 LE GUERNO - Tél. : 02 97 42 94 66 - Fax : 02 97 42 81 22

contact@ecole-nicolas-hulot.org - www.ecole-nicolas-hulot.org

SIRET : 429 612 864 00018 - Code APE : 913 E

